

# Les soins coûteux

## Lunettes :



Les opticiens proposent des lunettes au tarif du « panier de soins CMU C » aux bénéficiaires de la CMU C. Le choix de montures peut être plus ou moins large selon les opticiens. Les opticiens peuvent aussi fournir des verres progressifs au tarif CMU C, mais pas de la dernière technologie.

Pour les autres personnes, les conseils sont les suivants :

- Ne pas hésiter à faire plusieurs devis.
- Adresser le devis à sa mutuelle pour connaître le montant restant à charge.
- Les mutuelles ont parfois des centres optiques, ouverts aux adhérents des autres mutuelles, et qui offrent des tarifs intéressants.
- Possibilité de demander une aide financière : voir page 15

Pour une personne démunie, voire sans couverture sociale, il est possible de s'adresser à lunettes sans frontières : voir [Annexe 15](#) : *Lunettes sans frontières*.

## Prothèses auditives:

Pour une personne démunie, voire sans couverture sociale, il est possible de s'adresser à lunettes sans frontières : voir [Annexe 15](#) : *Lunettes sans frontières*.

## Prothèses dentaires

### Attention, bien distinguer :

#### Les soins et actes chirurgicaux dentaires :

En général, les soins et actes chirurgicaux sont facturés au tarif de la sécurité sociale. Il est cependant préférable de vérifier s'il n'y a pas de dépassement d'honoraires.



Tous les dentistes sont supposés accepter la CMU C et l'AME : les centres dentaires, hôpitaux et services rattachés à une école dentaire, le font, un certain nombre de dentistes aussi.

Le bus dentaire accueille les personnes sans couverture sociale.

#### Les prothèses :

Les tarifs des prothèses dépassent toujours le tarif de sécurité sociale.

## Attention, bien distinguer selon la situation du patient au regard de la couverture sociale :

### Bénéficiaires de la CMU C

Les bénéficiaires de la CMU C bénéficient d'un panier de soins de 198% du tarif responsabilité de la sécurité sociale.



Les dentistes sont normalement tenus de fournir des prothèses aux bénéficiaires de la CMU C à ce tarif **sans avance de frais**.

Les centres dentaires, les hôpitaux et les services rattachés à une école dentaire, s'alignent **en général** sur ce tarif. Il en est de même pour certains dentistes libéraux.

### Autres patients :

- avec mutuelle
- sans mutuelle
- bénéficiaires de l'AME
- sans couverture sociale

Les tarifs des prothèses pour les autres patients que les bénéficiaires de la CMU C ne sont pas alignés sur le panier de soins de la CMU C : les tarifs sont plus élevés.



Il faut toujours demander un devis et, contacter sa mutuelle, ou son centre de sécurité sociale, si l'on n'a pas de mutuelle, pour connaître le montant restant à sa charge.

Il est possible de demander plusieurs devis : il est parfois possible d'obtenir un devis en dehors d'une consultation.

Les écoles dentaires ont souvent des tarifs moins élevés.

L'AME prend en charge les prothèses au tarif de responsabilité de la sécurité sociale.



**Coordonnées :** voir Annexe 12 : *Coordonnées pour soins et prothèses dentaires*

## Aides financières :

Il est possible de solliciter des aides financières. La demande est examinée au regard de la situation de la personne :

### CPAM :

Imprimé remis à l'accueil de la CPAM

Voir aussi Annexe 17 : *Formulaire pour une demande d'aide financière CPAM.*



Il n'est pas indispensable de passer par un travailleur social.  
Le délai de traitement de la demande est de plusieurs mois.

### **Mutuelles :**

Certaines mutuelles ont une caisse d'action sociale  
Se renseigner auprès de sa mutuelle  
Il n'est pas indispensable de passer par un travailleur social

### **Autres possibilités :**

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Conseil Général
- Associations

Il est, en général, nécessaire que la demande soit formulée par une assistante sociale, le plus souvent par une assistante sociale de la Circonscription de Vie Sociale.